



Une véritable tenue de sport...

... pour une bonne santé physique

Descriptif :

La tenue décrite ci-dessous est obligatoire pour tous les élèves de la 6ème à la 3ème, quel que soit le professeur d'EPS.

Liste des fournitures indispensables à la pratique en toute sécurité de l'EPS

EDUCATION PHYSIQUE : Tenue de sport obligatoire =

- ▶ 1 pantalon et/ou un short de sport (pas de fermeture éclair, souple, élastique, pas de taille basse et avec galons pour resserrer)
- ▶ 1 tee-shirt ras le cou (pas de décolleté), pas de débardeur
- ▶ 1 sweat ou 1 veste de jogging ou de survêtement
- ▶ 1 paire de chaussettes de sport
- ▶ 1 veste de pluie et/ou chaude sera demandée au moment des activités sportives en extérieur
- ▶ 1 paire de tennis « spécial sport » à scratch ou lacets assez longs pour être attachés (voir images ci-jointes) de type running ou de salle avec semelle large et un peu épaisse (pas de baskets type Converse / All Star ou Ben Simon. Les Van's sont aussi interdites puisque les lacets sont trop courts).

A la rentrée, on peut trouver des chaussures de sport de qualité suffisante, à partir de 9,95 € dans les magasins de sport. Les marques chères ne sont pas nécessaires !

Les professeurs d'EPS.

Portfolio

